



Mesdames, Messieurs,

voici la déclaration à la presse du conseil des réfugiés du Mecklenburg-Vorpommern du 24 mai 2005 demandant un arrêt catégorique et immédiat des expulsions vers le Togo. Tout comme l'Initiative Antiraciste Rostock, le **Comité Togolais pour la Survie de la Démocratie / Section Allemagne (CTSD e.V.)** – ou **Togolesisches Komitee für das Überleben der Demokratie / Sektion Deutschland (CTSD e.V.)** – appelle toutes les institutions étatiques compétentes et toutes les personnes intéressées à se joindre à cette déclaration en la soutenant et en la propageant.

-AUCUN RENVOI DE REFUGIE(E)S VERS UN REGIME CRIMINEL-

Selon la déclaration de presse et la prise de position du conseil des réfugiés du Mecklenburg-Vorpommern du 24 mai 2005, les Administrations du Mecklenburg-Vorpommern préparent des expulsions vers le Togo.

Le ministre de l'Intérieur fédéral et les ministres de l'Intérieur régionaux font preuve d'une parfaite ignorance de la situation au Togo, c'est pourquoi les expulsions vers le Togo continuent malgré tout. Le ministre de l'Intérieur du Mecklenburg-Vorpommern ne va pas non plus ordonner un arrêt des expulsions vers le Togo. Le Dr. Gottfried Timm aurait cependant la possibilité de décréter l'arrêt des expulsions pour une durée maximale de six mois selon le § 60 a de la Loi de séjour.

Non seulement il n'y aura pas d'arrêt des expulsions mais au contraire les Administrations des étrangers du Mecklenburg-Vorpommern empirent la situation d'un pas: en effet, des réfugié(e)s togolais(es) du Mecklenburg-Vorpommern en obligation de départ ont reçu ces jours un courrier les invitant à se procurer un „Heimreisepapier“ (document pour le voyage vers son pays d'origine). Ils/elles devront pour cela se présenter au centre d'accueil principal à Horst les 1 et 2 juin . Les personnes qui ne se présenteront pas risquent la diminution des aides sociales et même la détention dans les prisons de déportation.

Puisque les réfugié(e)s togolais(es) ne voudront très probablement pas rentrer volontairement chez eux à cause de la situation de crise, il s'agit donc en réalité de documents pour la déportation pure et simple.

Ces déportations se font vers un pays sur lequel le Ministère des Affaires étrangères a affirmé dans un communiqué de presse du 23 mai 2005 que "Dans les semaines écoulées le conflit a fait de nombreux victimes et blessés. 31.000 togolais(es) ont fui dans les pays voisins...".

Le Conseil des réfugiés du Mecklenburg-Vorpommern demande donc:

- * L'arrêt des expulsions vers le Togo et
- * Aucune comparution devant l'Ambassade

Baerbel Zia, Responsable de bureau.